



Montataire
FIERE & SOLIDAIRE

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DU SPORT ET DE L'EDUCATION / service retraité
KEL/MB - décision n° 2022-042
Contrat de location - Salle des fêtes André Pommery à Clermont

Fait à Montataire, le 24 août 2022

DÉCISION DU MAIRE

Contrat de location – Salle des fêtes André Pommery

Le Maire de Montataire,

Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 Code Général des Collectivités Territoriales concernant les attributions du Maire exercées par délégation du conseil municipal et le régime juridique de ces décisions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire,

Considérant que la ville de Montataire organise un panel d'activités pour les retraités habitants de la ville.

Considérant que l'organisation, chaque année, d'un repas annuel pour le public retraité habitant la ville de Montataire.

DÉCIDE

Article 1 : De passer un contrat avec la marie de Clermont pour la location de la salle des fêtes André Pommery pour l'organisation du repas annuel des retraités le mercredi 22 mars 2023.

Le tarif de la location pour la salle et ses annexes est de 1125.00€ TTC.


Le paiement s'effectuera par mandat administratif.

Article 2 : l'ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Senlis
- Monsieur le Trésorier principal de la Trésorerie de Creil

Article 3 : sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision :

- Madame la directrice générale des services,
- Monsieur le directeur général adjoint en charge du lien social, de l'éducation et du sport,
- La mairie de Clermont

Le Maire,
Conseiller départemental,

Jean-Pierre Bosino